

PREAVIS N° 08 / 2022 de la Municipalité au Conseil général de Vaux

Demande de crédit pour la modification du revêtement sur le sentier piétonnier de l'entrée des deux bâtiments, ainsi que l'élargissement de deux terrasses sur le bâtiment A

Préambule

La municipalité de Vaux, soutenue par le Conseil général, a accepté le préavis 03/2018 en juin de cette même année pour acheter un ensemble de deux bâtiments (14 appartements) sur la commune voisine de Clarmont. Depuis le 1er octobre 2020, les appartements sont loués avec entière satisfaction. Après 2 ans de fonctionnement, la municipalité s'est rendue compte que deux points nécessiteraient une amélioration. Nous profiterions également pour installer deux parois entre certaines terrasses afin de remplacer des haies de petits arbustes qui sont trop mal exposés et sont déjà morts ou en train de dépérir.

Travaux projetés :

Point 1. Revêtement sur le sentier piétonnier de l'entrée des deux bâtiments



Le sentier a été exécuté en gravier stabilisé. Si cette finition donne un aspect agréable, elle n'est pas du tout adaptée pour l'entretien du chemin ; les mauvaises herbes y poussent sans retenue et dès l'automne venu, il n'est pas possible de balayer correctement les déchets des arbres alentours. De plus, dès la pluie venue, les locataires ramènent graviers et limon à

Comme les terrasses sont plutôt petites, nous proposons de les élargir jusqu'à la hauteur du treillis. Nos locataires profiteront ainsi d'une plus grande surface pour leur coin extérieur, sans avoir à entretenir ces talus sans valeur et inutiles. Nous proposons de construire un mur de soutènement et de poser des dalles pour l'élargissement de ces terrasses. Le treillis sera remis en place sur le nouveau mur.

Financement point 2:

Coûts des travaux : CHF 44'530.-

Agrandissement des terrasses sur le bâtiment A

- Installation de chantier, travaux préparatoires, terrassement en pleine masse, dépose d'éléments préfabriqués.
- Nouveau mur de soutènement, drainage, remblayage derrière le mur, dalles 50/50, remise en état, divers.

Coût total :

Point 1.

Revêtement sur le sentier piétonnier de l'entrée des deux bâtiments CHF 18'070.-

Point 2.

Agrandissement des terrasses sur le bâtiment A CHF 44'530.-

Point 3.

Parois entre terrasse CHF 4'000.-

Point 4. Divers et imprévu CHF 6'400.-

Total TTC CHF 73'000.-

Conclusions :

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 08 / 2022 de la Municipalité,

